

14 déc 2017 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 14 décembre 2017

Prescriptions de sûreté supplémentaires pour les installations nucléaires

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les prescriptions de sûreté des installations nucléaires.

Le projet vise à compléter l'arrêté royal portant prescriptions de sûreté des installations nucléaires par un nouveau chapitre relatif aux installations d'entreposage de combustible nucléaire usé et de colis de déchets radioactifs.

Il contribue à harmoniser les approches en matière de sûreté nucléaire en Europe occidentale, notamment en transposant les niveaux de référence établis par la WENRA (Western European Nuclear Regulators' Association) dans la réglementation belge.

Ce projet renforce également la transposition des directives européennes 2009/71/Euratom et 2011/70/Euratom établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire des installations nucléaires et pour la gestion responsable et sûre du combustible usé et des déchets radioactifs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal complétant l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescriptions de sûreté des installations nucléaires en ce qui concerne les installations d'entreposage de combustible nucléaire usé et de colis de déchets radioactifs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre
de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>